

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 29/11/2016

acte n° 63

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Entretien des adoucisseurs et disconnecteurs entre la société Hydra LS et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Assurer la maintenance des installations de traitement d'eau par l'entretien courant préventif.

2 visites/an/adoucisseur

1 visite/an/disconnecteur

Durée : 5 ans à compter de la date de signature

Disposition financière : 985€ HT/visite

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration  
du 29/11/2016  
acte n° 64

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Rencontre d'écrivain

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et l'association « Maison des écrivains et de la littérature » représentée par Cécile WAJSBROT, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Rencontre d'écrivains – Découvrir l'univers poétique de Patrick DUBOST

Durée : Année scolaire 2016/2017 – 2 rencontres de 2H

Disposition financière : Co-financement du projet : 50% l'association, 50% le lycée. Soit 98€ x le nombre total de rencontres + auxquels s'ajoutent la moitié des frais engagés par chaque auteur (rémunération, frais de déplacement, hébergement, repas)

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration  
du 29/11/2016  
acte n°67

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom PIRLET Angélique

A compter du 12/12/2016

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2016

Réuni le : 29/11/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Tarifs de Restauration 2017

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 0

Nuls : 0

## INTITULE DE LA DELIBERATION

### Tarifs restauration 2017

Les tarifs restauration 2017 ont été votés au Conseil d'Administration du 28/06/2016. Ils portaient sur une augmentation des tarifs élèves de 2.9% (soit + 0.10€ par rapport à 2016 : 3.45€ → 3.55€/repas) ainsi qu'une augmentation du tarif commensaux 2<sup>ème</sup> catégorie : 416<IM≤463 dans les mêmes proportions (soit + 0.10€ par rapport à 2016 : 3.45€ → 3.55€/repas). L'élaboration de ces tarifs s'appuyait sur la note de cadrage 2016 ; la note 2017 n'étant pas parvenue aux établissements à la date du CA de juin.

La note de cadrage des tarifs restauration 2017 prévoit une augmentation de l'ensemble des tarifs commensaux et hôtes de passage à minima dans les mêmes proportions que l'augmentation du tarif élève ; la collectivité nous demande donc d'appliquer les tarifs suivants pour les autres catégories de commensaux et hôtes de passage :

1<sup>ère</sup> catégorie IM≤416 = 2.95€ (+0.10€ par rapport à 2016)

3<sup>ème</sup> catégorie IM>463 = 4.40€ (+0.10€ par rapport à 2016)

Hôtes de passage (personne extérieure à l'établissement) : 6.15€ (+0.15€ par rapport à 2016)

Cette rectification de tarif pour les commensaux et hôtes de passage est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration :

Nombre de votants :                      Pour :                      Abstentions : 0                      Contre : 0

En résumé, les tarifs restauration pour 2017 sont les suivants :

Tarifs pour les élèves du Lycée CARNOT et les élèves hébergés par convention d'hébergement :

PRESTATION	2016	2017	% d'augmentation
	3.45 €	3.55 €	2.90 %

#### Personnels de l'établissement

Catégories tarifaires	Tarif 2017	Référence de la catégorie
1 <sup>ère</sup> catégorie	2.95 €	IM≤416
2 <sup>ème</sup> catégorie	3.55 €	IM >416≤463
3 <sup>ème</sup> catégorie	4.40 €	IM>463

#### Personnes extérieures à l'établissement

Tarif 2017	6.15€
------------	-------

#### Elèves ou étudiants extérieurs à l'établissement

Tarif 2017	3.55€
------------	-------

#### Repas occasionnels

Catégories tarifaires	Tarif 2017	Référence de la catégorie
Repas amélioré	12 €	Repas du jour amélioré avec boisson (3 plats)
Repas réception	17 €	4 plats

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don de 5 switches de la part de la société PHOENIX SERVICE France à HENIN-BEAUMONT au Lycée Poly Sadi CARNOT de Bruay la Buisnière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 23  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2016

Réuni le : 29/11/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2017**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 17

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 24  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Contrôles bactériologiques  
Gpt de commande et de service entre le Lycée Beaupré-Haubourdin et le Lycée Poly Sadi CARNOT-Bruay-La-Buissière  
Objet convention : Service de suivi de l'hygiène dans les restaurants  
Durée : 2017  
Dispo financière : 50€ TTC/an

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2016

Réuni le : 29/11/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Suite à la modification de l'article R421-20 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration peut désormais donner délégation au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans le respect des crédits ouverts au budget et pour autant que leur montant global soit inférieur aux seuils formalisés fixés par le Code des Marchés Publics.

Cette délégation valable pour l'année 2017 et reprise dans l'État Prévisionnel des Achats (EPA) 2017 est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/12/2016 14:52:43

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 26  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention de gpt de commande pour le marché papeterie entre le Lycée Béhal-Lens et le Lycée Poly Sadi CARNOT- Bruay-La-Buissière  
Objet de la convention : marché papier labellisé et fournitures sur catalogue  
Durée : 2017  
Dispo financière : 35€ TTC/an

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 27  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don de 162€ des BTS TC pour la sortie à la Maison du Développement Durable et au salon AMENAGO - LILLE

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

## INTITULE DE LA DELIBERATION

### Don des BTS TC pour la sortie à la Maison du Développement Durable et au salon AMENAGO à Lille

Les dépenses concernant la sortie à la Maison du Développement Durable et au salon AMENAGO à Lille en novembre 2016 ayant été moindre que la prévision budgétaire (347€ pour le transport au lieu de 390€ ; entrées gratuites au lieu de 150€) le don des BTS TC initialement prévu à hauteur de 290€ est rapporté à 162€.

Dépenses réelles : transport : 347€

Recettes réelles : Familles : 185€ (5€ x 37 élèves)

Don BTS TC : 162€

Total recettes : 347€

Le don de 162€ est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 28  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don d'une scie à ruban neuve de la société "RMS" en contrepartie de l'ancienne scie à ruban

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

## INTITULE DE LA DELIBERATION

### Don d'une scie à ruban

Le lycée dispose d'une scie à ruban obsolète, démontée en pièces détachées et ne figurant pas dans la comptabilité patrimoniale. Après avoir pris l'attache des Domaines pour échanger cette scie en pièces détachées contre une scie à ruban neuve offerte par la société RMS à Lens ; les Domaines nous ont informés qu'en tant qu'établissement public il n'y avait aucune obligation de remettre aux Domaines la scie à ruban obsolète. Par conséquent, le lycée peut disposer de l'ancienne scie à ruban comme il le souhaite. Cet échange avec la société est donc possible.

L'échange suivant :

- Don au lycée d'une scie à ruban neuve de la marque OTMT de la part de la société RMS à Lens en contrepartie de l'ancienne scie à ruban en pièces détachées appartenant au lycée

est porté à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
1 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 29  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/11/2016  
Réuni le : 29/11/2016  
Sous la présidence de : Patrick Louchard  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don pour le CDI d'une carte cadeau d'un montant de 370€ par l'Association des Parents d'élèves (FCPE) est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0